



Rapport de gestion 2023



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseiller(ères),

Conformément aux dispositions légales, à savoir

- Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c).
- Règlement du Conseil général de 2018 (art. 88).

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion durant l'année 2023.

Editorial de la Municipalité

Comme chaque année, nous sommes heureux de vous présenter le rapport de gestion de la commune de Fontaines-sur-Grandson.

Par ce rapport pour l'année 2023, la Municipalité espère donner à chaque conseillère et conseiller un aperçu des tâches qui lui sont dévolues et de permettre de suivre l'évolution de notre commune.

Les tensions géopolitiques persistent, notamment entre les États-Unis et la Chine, ainsi qu'entre la Russie et l'Ukraine. Les conflits au Moyen-Orient et en Afrique, ainsi que les crises humanitaires qui en résultent, restent des préoccupations majeures.

Les préoccupations concernant le changement climatique et la crise environnementale continuent de croître, avec des événements météorologiques extrêmes.

Malgré tout, l'année 2023 a apporté quelques gaîtés dans ce monde et surtout dans notre commune, grâce notamment à notre Jeunesse. Hé oui, du 24 au 28 mai, la société de Jeunesse a organisé le Rallye FVJC à Fontaines-sur-Grandson. Je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements pour l'organisation remarquable de ce Rallye. Leur dévouement, leur travail acharné et leur engagement ont contribué à faire de cet événement une expérience inoubliable pour nous tous. De la planification minutieuse à l'exécution impeccable, chaque détail était parfaitement orchestré. Leur passion pour notre communauté et leur volonté de créer des moments de joie et de rassemblement sont véritablement inspirantes. Ce Rallye restera gravé dans nos mémoires comme une célébration mémorable de l'esprit de camaraderie et de la tradition.

La société de Jeunesse a offert à la commune une table qu'ils avaient fabriqué pour l'occasion pour nous remercier de notre soutien. De plus, la commune leur en a acheté une supplémentaire lors de la vente des objets du Rallye. Ces 2 tables ont pris place dans l'ancien préau du collège et ornementent ainsi notre belle place sous le Tilleul afin de partager d'autres moments de joie dans notre commune.

Je ne veux pas manquer l'occasion ici aussi de remercier mes collègues de la Municipalité pour leur engagement sans faille tout au long de l'année et d'adresser un merci particulier à tout le personnel communal pour leur engagement dans chacune de leurs tâches.

Bonne lecture et vive la commune de Fontaines-sur-Grandson !

Xavier Boesiger
Syndic

CONSEIL GENERAL

Bureau du Conseil général au 31.12.2023 :

Présidente : Marion Beetschen

Vice-président : Xavier Andrey

Secrétaire : Natasha Hathaway

Scrutateurs :

Marianne Tissières, Mathys Boesiger, Carole Boesiger (suppléante), Didier Roy (suppléant).

Membres (45) au 31.12.2023 :

Andrey Xavier, James Arjalliet, Marie-Claude Arjalliet, Marion Beetschen, Elena Biriukova, Bernadette Bize, Carole Boesiger, Danaé Boesiger, Mathys Boesiger, Catherine Charlet, Laurent Cheseaux, Murielle Chevalier, Pascal Chèvre, Esther Cornuz, Philippe Cornuz, Gérald Dessaux, Evelyne Frydig, Brigitte Giroud, Roger Grin, Véronique Grin, Jean-Philippe Gyger, Natasha Hathaway (assermentée le 07.12.2023) Bernard Jeanmonod, Jean-François Laurent, Maude Litzistorf, Erzsebet Machek, Melinda Machek, Annick Maître, Cédric Meister, Michel Nieto, Kurt Peterhans, Florian Rochat, Olivier Roulet, Sandra Roulet, Didier Roy, Jolène Roy, Jordane Roy, Sandra Roy, Laura Stanasila, Colette Thévenaz, Marianne Tissières, Karim Ulmann, Jean-Yves Vollmer, Matthieu Vollmer, Anik Zogg.

Commission multi-usage (dont gestion/finances) :

Florian Rochat, Olivier Roulet, Pascal Chèvre, Carole Boesiger (suppléante).

Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales :

Gérald Dessaux, Roger Grin, Bernard Jeanmonod.

Délégués aux commissions intercommunales STEP et déchetterie :

Kurt Peterhans, Didier Roy.

Déléguée à l'ASIGE :

Carole Boesiger

Délégué à l'ACRG :

Nieto Michel

Commission PACom

Brigitte Giroud, Cédric Meister et Florian Rochat

Commission pour la zone 30km/h

Laurent Cheseaux, Mme Brigitte Giroud et M. Florian Rochat

Le président Édouard Barreau a dirigé une séance le 14 juin 2023, au cours de laquelle le Conseil général a traité les objets suivants :

Préavis n°	Objets
(Rapport)	Rapport de gestion de l'année 2022
01/2023	Préavis municipal concernant l'approbation des comptes communaux 2022
02/2023	Préavis municipal concernant l'approbation de l'arrêté d'imposition 2024
03/2023	Préavis municipal concernant l'approbation des statuts du SDIS

La Présidente Marion Beetschen a dirigé une séance le 7 décembre 2023, au cours de laquelle le Conseil général a traité les objets suivants :

Préavis n°	Objets
(élection)	Election du / de la secrétaire du Conseil
04/2023	Préavis municipal concernant l'approbation du budget communal 2024

MUNICIPALITE

En 2023, la Municipalité était constituée comme suit :

Xavier Boesiger, Syndic

- Administration générale
- Finances
- Congélateur
- Domaines et bâtiments
- Déneigement
- Police des constructions
- Eoliennes

Gérard Maître, Vice-syndic

- Aménagement du territoire, urbanisme
- Patrimoine
- Routes
- Transports publics
- Service des eaux

Mme Gabrielle Meister, Municipale

- Forêt
- Affaires culturelles, loisirs
- Action sociale
- Parcs et cimetière
- Gestion immobilière

Cédric Nussbaumer, Municipal

- Epuration des eaux (STEP)
- Gestion des déchets
- Informatique
- Ecoles (instruction publique)
- Cultes, église

Lionel Tissières, Municipal

- Sports
- Eclairage public
- SDIS (défense incendie)
- Police
- ORPC

La Municipalité siège le lundi soir de 19h15 à 21h30 environ. En 2023, elle a tenu 37 séances ordinaires pour une durée total de 75,25 heures (moyenne 2 heures/séance).

Outre les objets soumis au Conseil général par voie de préavis, l'attention de la Municipalité a particulièrement été retenue par les objets suivants :

- Rénovation du clocher de la Tour
- Révision du PACom
- Réfection des garages communaux en couverts à voitures
- Etude préliminaire pour la zone 30 km/h
- Rallye
- Reprise de la gérance des appartements communaux
- Eau, travaux de mise en conformité
- Eclairage public
- STEP intercommunale, lancement des études de raccordement

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie régulièrement pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées. Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées de diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement,

Association forestière du 7^{ème} arrondissement

Association intercommunale de la déchèterie

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

ARAS	Régionalisation de l'action sociale pour le Jura Nord Vaudois
ACRG	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson
ASIGE	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaire de Grandson
UCV	Union des Communes Vaudoises
ADNV	Association pour le développement Nord Vaudois
ASPMAD	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
EHNV	Etablissement hospitalier du Nord Vaudois
STRID	Société de tri, le recyclage et l'incinération des déchets
RAdeGE	Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environ
ORPC	Organisation régionale pour la protection civile
SDIS	Service de défense incendie et secours du Nord Vaudois
CCSPA	Association intercommunale de centre de collecte des sous-produits animaux
CSR-BN	Centre sportif régional de Borné-Nau

Les heures effectuées hors séance ordinaire pour ces différentes tâches sont réparties comme suit :

• Xavier Boesiger	133.25 heures	
• Gérard Maître	66.00 heures	
• Gabrielle Meister	99.75 heures	
• Cédric Nussbaumer	76.75 heures	
• Lionel Tissières	40.00 heures	
Total	415.75 heures	(Total 2022 : 392.75)

Personnel communal

Pour répondre aux travaux multiples de notre petite commune, nous pouvons compter sur le travail de :

- Sarah Maillefer, [secrétaire municipale](#)
- Yvan Ganty, [boursier communal](#)
- Marie-Claude Arjalliet, [employée communale](#)
- Véronique Grin, [concierge des bâtiments communaux](#)
- Bernard Jeanmonod, [responsable du réservoir et de l'horloge](#)

La Municipalité les remercie pour leur travail et leur engagement pour la commune.

Dicastères de Xavier Boesiger, Syndic

Administration générale

Les charges et revenus 2023 ont été respectés par rapport au budget 2023.

Finances

Les finances communales sont soumises à la surveillance de l'État dans le but de garantir une stabilité durable des finances. Cette surveillance s'exerce non seulement sur l'ensemble des communes, mais également sur les associations de communes, les ententes intercommunales et les autres regroupements de droit public.

Concernant les impôts, les revenus des personnes physiques sont inférieurs par rapport au budget 2023 d'environ CHF 31'800. Mais grâce aux revenus extraordinaires (non budgétés),

- des droits de mutation de CHF 5'300
- des impôts sur les gains immobiliers de CHF 12'700 (non budgétés)

sont venus atténuer la perte sur les revenus.

Concernant les services financiers, les montants nous sont transmis par le Canton.

Comme vu l'avez vu dans les médias, l'accord du 30 mars 2023 sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a été signé et entrera en vigueur en 2025. Il s'agit d'un accord global qui comprend plusieurs sujets d'importance primordiale pour les communes : financement de la participation à la cohésion sociale (PCS), facture policière et rééquilibrage financier. Les communes membres de l'UCV ont accepté cet accord à une large majorité (84,8%) lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'UCV le 27 juin 2023. Cette étape cruciale pour la NPIV est l'aboutissement de longs mois et années de négociations de la part de l'UCV, pour que ce nouveau système péréquatif soit plus juste et plus équitable pour les communes de notre canton.

Analyse globale des comptes

Fontaines-sur-Grandson	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart	En %
	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
ADMINISTRATION GENERALE	160 233.54		164 700.00		-4 466.46	-3%
		11 428.40		3 000.00	8 428.40	281%
FINANCES	102 176.75		91 120.00		11 056.75	12%
		512 988.76		550 850.00	-37 861.24	-7%
DOMAINES ET BATIMENTS	177 122.85		228 395.00		-51 272.15	-22%
		183 814.75		182 515.00	1 299.75	1%
TRAVAUX	112 549.15		111 360.00		1 189.15	1%
		73 099.09		71 100.00	1 999.09	3%
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	124 206.25		141 500.00		-17 293.75	-12%
		-		-	0.00	n/a
POLICE	28 751.82		33 700.00		-4 948.18	-15%
		-		1 000.00	-1 000.00	-100%
SECURITE SOCIALE	104 119.20		113 300.00		-9 180.80	-8%
		260.25		-	260.25	n/a
SERVICES INDUSTRIELS	49 909.20		25 300.00		24 609.20	97%
		54 875.25		30 300.00	24 575.25	81%
TOTAL CHARGES	859 068.76		909 375.00		-50 306.24	-6%
TOTAL PRODUITS		836 466.50		838 765.00	-2 298.50	0%
PERTES/BENEFICE		22 602.26		70 610.00	-48 007.74	-68%

Le résultat de l'exercice comptable 2023 de la commune de Fontaines-sur-Grandson se boucle sur un déficit de CHF 22'602.26, alors que la prévision budgétaire s'élevait à CHF 70'610.00.

Les autorités suivent de près les réformes fiscales fédérales et cantonales, leurs impacts sur les finances communales étant toujours incertains. Elles portent également une attention soutenue à l'évolution des taux d'intérêts, aux réformes de la péréquation et de la loi sur les communes, ainsi qu'à la conjoncture actuelle.

Voilà déjà la deuxième année consécutive que nous bouclons les comptes avec un excédent de charges :

2022 : CHF de 16'683.19 – **2023** : CHF de 22'602.26

Après la demande de la Commission de gestion lors de son dernier rapport en décembre 2023, la Municipalité va étudier en 2024 comment retrouver un équilibre dans les comptes communaux.

Bâtiments, travaux

Nos divers bâtiments sont entretenus de manière régulière, ce qui devrait nous éviter de mauvaises surprises.

Le projet de couvert à voitures n'a pas beaucoup avancé en 2023, cependant la Municipalité a confié le mandat pour le suivi des travaux et des coûts à Monsieur Florian Rochat, architecte du bureau Rochat et Prisse. L'adjudication des entreprises sera faite en début 2024 et la construction démarrera en mars 2024.

Contrôle des habitants

La population de notre commune a baissé pour un total de 199 habitants au 31.12.2023. Une hausse du nombre d'habitants est prévue pour 2024, notamment avec la fin des travaux de construction d'un nouveau locatif à la route de Mauborget.

	2023	2022	2021
Naissances	0	4	1
Décès	0	1	0
Arrivées , <i>nbr de personnes</i>	16	15	11
Départs , <i>nbr de personnes</i>	31	23	12

	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021
Nombre d'habitants	199	214	220
- Nationalité suisse	173	193	194
- Nationalité étrangère	26	21	26
Moins de 16 ans	34	41	44

Chiens

Au 31.12.2023, **25 chiens** étaient inscrits dans notre commune. L'impôt communal sur les chiens est resté identique aux années précédentes, soit CHF 30.00 /chien.

Dicastères de Lionel Tissières, Municipal

Eclairage public

Une hausse sur les tarifs en vigueur est encore à prévoir au budget pour l'année prochaine. Nous avons eu des discussions sur un investissement futur avec des panneaux photovoltaïques à mettre sur le toit des couverts à voitures donnant lieu à plusieurs appels d'offres. Nous attendons la fin des travaux prévus début 2024 afin de connaître la situation financière restante attribuée au crédit lié à la rénovation des garages/couverts pour sensiblement les intégrer et ainsi devenir le plus autonome possible sur la consommation électrique dans notre village.

Le changement des ampoules par des ampoules LED n'ont pas pu être changées car une rupture de stock et pénuries des modèles sélectionnés nous a forcés à repousser ce changement pour 2024. Néanmoins, cela nous a permis de faire des tests sur la puissance et modèle des ampoules à changer. L'éclairage pour le PPP (passages pour piétons) sera conforme à la norme VSS 40'241 pour 2024. « Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers ; passage piétons » et à la directive SLG 202 « Directives-Eclairage public ».

Les coûts entre 2022 et 2023 pour l'éclairage public ont sensiblement augmentés en lien avec l'augmentation du tarif.

	2021	2022	2023	2024
Consommation	7376	7377	7377	NA
Facturation, en CHF	1'346.47	1'351.07	2'006.56	NA

Protection civile

L'année 2023 a été marquée par le projet Tetris (réorganisation de la Protection civile vaudoise), avec notamment le développement d'une nouvelle variante portant le nom de « Synergie renforcée », permettant ainsi de maintenir une décentralisation sur la base de ce que l'on connaît aujourd'hui.

En termes d'engagement de la Protection Civile, celle-ci a été fortement sollicitée durant toute l'année car plusieurs défis se sont montrés complexes et nouveaux dans un contexte de guerre en Europe. Beaucoup de formations et de suivis ont alimentés l'année. Après avoir perdu 150 astreints en 2022, nous avons en effet encore enregistré le départ de 60 d'entre eux l'an dernier, pour aujourd'hui n'en compter plus que 598 (pour 93'000 habitants). Les raisons ne sont pas secrètes : les changements légaux de 2020 continuent de déployer leurs effets avec, en particulier, des départs de miliciens plus jeunes qu'auparavant.

2023 fut une année de retour à la normale pour les cours de répétition, avec plusieurs engagements en situation d'urgences et plusieurs engagements en fin d'année sur fond de crise énergétique et d'inondation. Les cours de répétition sont plus intenses et plus longs. Les astreints continuent de fournir en moyenne près de 10 jours de service. Ainsi avec un effectif diminué de moitié, par rapport à 2018, nous effectuons au total presque autant de jours de service.

34 cours de répétition avec 3631 jours de service, 7 participations à des manifestations avec 227 jours de service, 11 engagements en situation d'urgence avec 277 jours de service.

La nouvelle base opérationnelle acceptée le 11 octobre 2022 sera inaugurée le 6 juin 2024. Le maintien des locaux satellites de Grandson, Orbe, Vallorbe et L'Abbaye permettent de maintenir une certaine proximité dans le district.

La Protection civile JNV a récemment obtenu la certification pour former des astreints à la réanimation cardiopulmonaire, communément appelée BLS AED. L'utilisation d'un défibrillateur était au cœur de la certification.

Le coût par habitant comprend également la participation au fonds cantonal. Ce dernier est alimenté par toutes les communes vaudoises à hauteur de CHF 6.50 par habitant. Il finance, d'une part, les prestations de la protection civile dans le cadre des cours de répétition, des interventions en faveur de la collectivité et en situation d'urgence, d'autre part, les achats pour le renouvellement de l'équipement, du matériel d'intervention et de télécommunication. Ce coût est fixé par l'assemblée des présidents des Comités de direction sur proposition du Service et du Conseil d'Etat.

Les comptes 2023 présentent un coût par habitant de CHF 18.54.- au lieu des CHF 18.66 prévus au budget pour un total de 94'580 habitants (-420 hab.). La Protection civile présente un excédent de revenus de CHF 175'796.62.

Pompiers

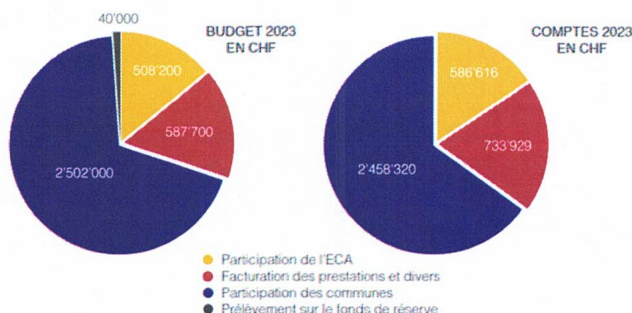
Les comptes 2023 sont légèrement en-dessous du cadre budgétaire attribué au SDIS, grâce à certaines économies et des recettes supplémentaires, notamment en ce qui concerne la facturation des interventions. Ceci vient largement compenser les dépassements, parfois conséquents sur certaines positions budgétaires, surtout en ce qui concerne les soldes et les charges. Les finances du SDIS sont saines et permettent à nouveau aux communes d'atténuer les dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire, la crise énergétique

et l'inflation galopante. Les décomptes finaux provisoires, dans l'attente de la validation par le Conseil intercommunal, ont été envoyés à toutes les communes membres du SDIS en date du 24.01.2024.

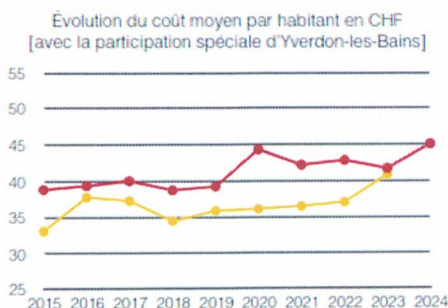
12.7 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
CÔÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

1.7% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET

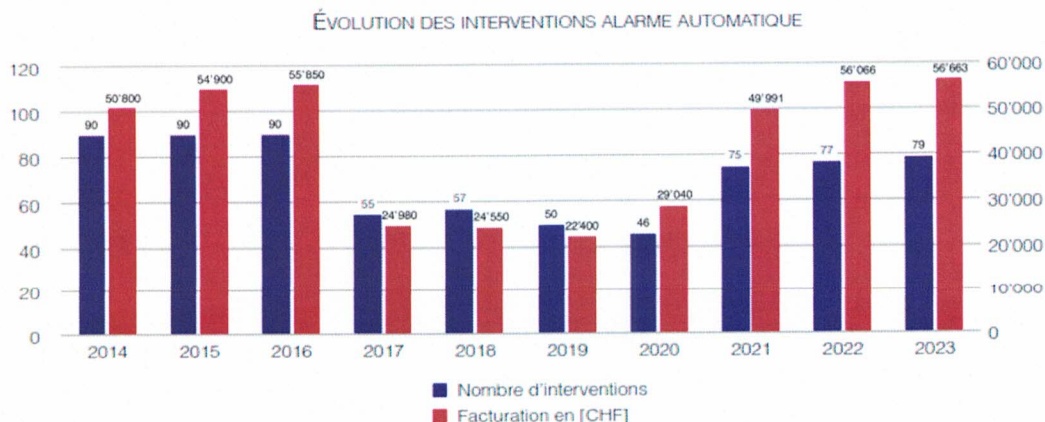
RÉPARTITION DES RECETTES



La participation financière 2023 des communes est réduite de CHF 43'681.– (1.7%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 0.83 par rapport au budget (moyenne de CHF 40.86 par habitant dans les comptes vs. CHF 41.68 au budget).



Il convient de souligner une année 2023 très intense au niveau opérationnel, avec un nouveau record du nombre d'intervention (615) et un important évènement multiple, UMBRELLA 23, survenu en fin d'année, générant à lui seul plus de 1'000 heures d'intervention. L'année 2023 constitue aussi la première année avec une reprise complète des activités du SDIS suite au COVID-19. Concernant les alarmes automatiques, sujet traité en détail depuis le rapport 2017 suite à l'application systématique de la procédure de levée de doute, le nombre d'alarmes est resté stable (+2) par rapport à 2022, comme le révèle le graphique ci-dessous :



Un nouveau règlement pour les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) a été voté favorablement par les communes membres en assemblée extraordinaire le 20 décembre 2023.

Police

Les comptes 2023 restent stables. Le nombre d'événements constatés en 2023, soit 32 événements, est en hausse par rapport aux événements enregistrés en 2022 avec 26 événements. Ces événements dans notre commune restent bien entendu confidentiels.

	2021	2022	2023	2024
Evénements	32	26	32	NA

Sport

La Municipalité a accordé une donation d'une valeur de CHF 100.– aux jeunes sportifs Romands.

Le Rallye organisé par la Jeunesse de Fontaines-sur-Grandson a donné lieu à plusieurs activités sportives auxquelles les habitants ont pu briller sur les podiums. La commune a sponsorisé 10 coupes à CHF 100.– chacune. Le prêt sans intérêt de CHF 15'000.– au Rallye a été remboursé.

La société coopérative du ski-lift de Mauborget a réalisé un bénéfice de CHF 130.79 pour l'exercice comptable 2022/2023 après comptabilisation des amortissements pour un total de CHF 32'267.70. Le nombre de jours ouvrés est resté faible dû à une météo clémente pendant la période hivernale. La commune de Mauborget est en cours de révision du PACom pour la coopérative afin d'être à jour avec les normes en vigueur. La commission de vérification des comptes relève beaucoup de dons en faveur du ski-lift de Mauborget. Le ski-lift de Mauborget a procédé à un achat de 25 paires de raquettes à neiges à hauteur de CHF 975.– afin de diversifier les activités.

Dicastères de Gérard Maître, Vice-syndic

Aménagement du territoire & urbanisme

Durant toute l'année, les entretiens ont continué avec l'entreprise Jaquier & Pointet SA ainsi qu'avec les différents services du Canton concernant le Plan d'Affectation Communal (PACom), afin d'élaborer l'examen préalable, l'enquête publique, l'élaboration du nouveau règlement ainsi que la définition du redimensionnement de la zone à bâtir. Une séance avec la commission ad hoc du Conseil général a eu lieu le 22 mai 2023, durant laquelle le contexte de la planification a été expliqué. Un montant de CHF 23'396 a été investi pour les travaux ci-dessus.

L'examen préalable a été envoyé au canton le 7 juin 2023 et a été soumis aux services cantonaux concernés.

Nous avons reçu du canton le 8 décembre 2023, l'examen préalable ; ce dernier doit être complété afin de le mettre en conformité aux exigences demandées par le canton.

Une présentation publique du nouveau PACom, du redimensionnement de la zone à bâtir ainsi que du nouveau règlement seront présentés au mois de juin 2024.

Biodiversité

La division de la biodiversité à Berne nous a demandé de compléter notre PACom, en intégrant plusieurs biotopes (Les Preissettes/La Calame/les Grassillières/les Vaux/l'Etang de la Scie).

Patrimoine

Suite au recensement de notre patrimoine culturel et malgré nos relances, le dossier est toujours en attente de décision auprès de la DGIP (Direction générale des immeubles et patrimoines) et de la PBC (Protection des biens culturels).

Réfection horloge-clocher

A la suite des offres demandées à trois entreprises spécialisées dans le domaine de la restauration, un rapport détaillé des travaux « tour-cloche-horloge » a été demandé à Madame Fabienne Hoffmann historienne et experte en campanologie. Dès le rapport qui sera établi (début 2024), nous devons demander une autorisation spéciale pour les travaux qui seront entrepris et qui sera délivrée par Monsieur Bernard Clavel, Conservateur des monuments et sites du canton.

Routes et projet de requalification des routes communales

Suite au rapport de la commission communale ad-hoc et du rapport d'expertise de la Commission Consultative de Circulation de la DGMR, des offres ont été demandées auprès de deux bureaux d'ingénieurs. Les offres seront étudiées début 2024.

L'entretien des routes est inférieur au budget.

Transports publics, Sécurité et Mobilité

Des contrôles de vitesse ont continué à être effectués à différents endroits de notre Commune, les 25.01/01.02/03.04./17.04/28.09./01.11 : résultats 1'238 véhicules ont été contrôlés, 1 conducteur dénoncé. De nouveaux contrôles seront effectués en 2024.

Coût des transports publics : La charge de la participation aux transports publics correspond au budget.

Service des eaux

La création du réservoir à Champ Dolent est toujours en attente, le projet est toujours en cours, ceci sous l'égide de l'ACRG et de RWB.

L'actualisation de la zone de protection de la source de la Diaz est toujours en attente de décision auprès de la DGE (Direction Générale de l'Environnement), ceci malgré nos diverses relances.

A l'instar des années précédentes, des contrôles ont été effectués, soit par notre Commune, soit par l'OFCO (Office de la consommation).

Des analyses ont également été effectuées par le laboratoire Scitec, ceci sur exigences de l'OFCO, pour détecter d'éventuels micropolluants, bactéries (Escherichia, Enterococcus) / physico-chimiques (turbidité, alcalinité) / métaux (calcium, magnésium) / anions (chlorure, nitrate) / phytosanitaires (Chlorothalonil, bentazone).

Au total 82 contrôles et prélèvements ont été effectués soit 480 analyses, celles-ci étant négatives ou dans les normes autorisées.

2 contrôles sur l'observation des eaux souterraines, programme NAQUA (substances, traces et analyses) ont été effectués par le Laboratoire fédéral de la ville de Zurich avec 110 analyses à chaque prélèvement ; celles-ci étant négatives ou dans les normes autorisées. Les contrôles continueront en 2024.

Des frais inhérents aux exigences de l'OFCO relatifs à la mise aux normes du MAQ (manuel d'assurance qualité) pour CHF 22'386.– et à la mise en place de mesures urgentes des installations (réservoir et captage) pour CHF 17'330.– ont provoqués un dépassement de budget ; une reprise sur fonds de réserve a été nécessaire.

Les bornes hydrantes sont toujours contrôlées annuellement et répondent aux normes.

Dicastères de Gabrielle Meister, Municipale

Forêts

Malheureusement le dépérissement des résineux sur toutes les altitudes et types de sol se confirme semaine après semaine, la sécheresse été/automne 2023 fut catastrophique pour la forêt.

Les exploitations normales dans des peuplements sains est mis sur pause, les efforts devant être concentrés cette année encore sur les arbres fortement affaiblis ou bostrychés. Les forestiers ont été monopolisés une bonne partie de l'été et de l'automne pour limiter la progression de l'épidémie.

120 douglas ont été plantés au printemps suite à la taille d'arbres bostrychés.

Le marché à des prix moyens permet un résultat financier peu déficitaire.

Gestion immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Mme Gabrielle Meister a repris la gestion des appartements. De ce fait, les frais de gérance ont diminué.

Un appartement de 4 pièces a été résilié par le locataire pour fin septembre 2023, nous avons profité pour rafraîchir les peintures avant de le remettre en location.

Parc et cimetière

Un premier rendez-vous avec un bucheron a été fait au printemps pour la taille des deux thuyas à l'entrée du cimetière. A la suite de ce rendez-vous, il a été constaté que ces deux arbres étaient sec et qu'un simple élagage n'était pas envisageable. Un deuxième avis a été demandé lors du Conseil communal en juin. En septembre, deux rendez-vous ont été fait avec un autre bucheron et le garde forestier, qui ont tous deux confirmé qu'il fallait abattre les deux arbres d'ici 1 à 2 ans et les remplacer par des feuillus. Des devis vont être demandés et le nécessaire sera fait en 2025.

Un élagage des buissons et des arbres qui longent les murs tout autour du cimetière doit également être effectué, ceci est prévu pour l'automne 2024.

Santé

Le plan canicule a été déclenché en août 2023. Les personnes vivant seules, âgées de 80 ans et plus, sans soutien interne, famille/voisins ont été suivies par des contacts téléphoniques ou des visites à domicile.

Dicastères de Cédric Nussbaumer, Municipal

Ecoles, instruction publique

ASIGE : L'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environ regroupe 18 communes de notre région. L'ASIGE prend en charge le financement et l'équipement des bâtiments scolaires, l'organisation des transports ou des devoirs accompagnés, entre autres.

Les comptes de l'ASIGE sont alignés sur l'année scolaire et en décalage de 6 mois avec les comptes communaux. Pour l'année scolaire 2022-2023 les comptes sont stables, avec un résultat en-dessous du budget prévu et quasiment à l'équilibre par rapport aux comptes de l'année 2021-2022.

Les divers projets prévus en 2023, tels que la mise à l'enquête du campus scolaire et la mise en place des modules temporaires à Champagne, la négociation du nouveau contrat de transport ou la publication d'un règlement des transports, ont tous pris du retard et seront réalisés durant l'année 2024.

A noter encore que la commune est signataire d'un courrier qui a été adressé au canton afin que les exigences en matière de bâtiments scolaires soient revues. En effet, ces dernières années, les coûts de construction ont explosés et posent des problèmes de financement aux associations et communes en charge.

Elèves de la commune scolarisés pour l'année 2022-2023

	Nombre d'élèves	Montant par habitant	Montant par élève	Montant total
Primaire	18	229.80	2'732.05	49'176.95
Secondaire	8	331.63	7'885.49	70'969.45

RAdeGE/FAdeGE :

La Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environ, FAdeGE, a été financée pour 2023 à hauteur de 44 % par les parents, à 33 % par les communes membres au travers du réseau, RAdeGE, et par des subventions cantonales (FAJE) pour 18 %, les 5 % restant provenant d'autres subventions. L'accueil de jour en milieu familial est lui géré par l'AFJ qui dépend de l'ARAS.

Les comptes 2023 du RAdeGE présentent des charges en phase avec le budget et à l'équilibre par rapport aux comptes de l'année 2022. Un montant de CHF 7'867.25 va être remboursé à la commune.

Une baisse de fréquentation a été constatée en 2023, mais le plafond de participation des communes de 40 % a pu être respecté. Actuellement les besoins se situent au niveau de l'accueil préscolaire dès 6 mois à 4 ans.

Dans le but de limiter l'impact financier pour les communes, une nouvelle grille tarifaire est à l'étude et des synergies sont étudiées entre l'ASIGE et la FAdeGE, comme des locaux proches des écoles, afin de limiter les transports et les coûts.

Contribution à la prestation FAdeGE par la commune pour l'année 2023

	Nombre enfants / par famille	Montant
Préscolaire (de 3 mois à l'entrée à l'école)	6 / 6	10'502.00
Parascolaire I (de 1P à 6P)	8 / 7	12'153.7
Parascolaire II (de 7P à 11S)	21 / 17	8'987.95
Accueil Familial de jour (AFJ)	2 / 2	2'753.20

Contribution au RAdeGE par la commune pour l'année 2023

	Montant
Part au fonctionnement administratif	214.90
Cotisation socle (18.00 / hab.)	3'582.00
Fonds de réserve (1.00 / hab.)	199.00

Cultes et église

Les comptes 2023 de la Paroisse de l'Arnon présentent un léger bénéfice de CHF 975.--.

De nombreuses activités ont été agendées et ont rencontrés une participation encourageante. Mais le manque chronique de ministres a eu un impact sur la planification des cultes.

Informatique

Le montant non utilisé pour la nouvelle infrastructure informatique a été reporté au budget 2024.

STEP

La participation s'élève à CHF **107.22 par habitant**.

Selon la décision prise lors de la séance du comité intercommunal du 26 mars 2024, pour l'approbation des comptes 2023, l'excédent de revenus de CHF 15'552.52 est attribué aux réserves en prévision de divers travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2023, ainsi qu'à l'étude du raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées géré par l'AIERG en direction de la STEP d'Yverdon.

En 2023 des travaux ont été effectués pour améliorer le traitement des nitrites par le remplacement du supprimeur. Les résultats, bien que conformes aux normes en vigueur, ne sont pas encore satisfaisants, des réglages doivent encore être réalisés.

Déchetterie

La participation s'élève à CHF **84.46 par habitant**.

Pas d'éléments nouveaux pour ce dicastère si ce n'est la prolongation des horaires d'ouverture avec deux soirées pas semaine, les mardis et jeudis.

Abattoirs d'Orbe.

La Société Coopérative des Abattoirs Régional d'Orbe créée en 2016 et dont la commune est membre, a dans son assemblée du 20 juin 2023 décidé d'absorber la société anonyme Abattoirs d'Orbe SA comme cela avait été initialement prévu en 2016 à la création de la Société coopérative, et ceci, notamment afin de faciliter les tâches administratives et comptables.

Les comptes 2023 sont positifs avec un chiffre d'affaires qui a déjà atteint l'objectif des 3 million fixé à 2026 et un bénéfice de CHF 279'000.–.

Les travaux de construction d'un nouvel abattoir ont commencé en février 2023 pour une mise en service prévue à l'été 2024.

Informations diverses

Projet de parc éolien de « La Grandsonnaz »

En 2022, les quatre communes territoriales du projet ont décidé au travers de leurs législatifs respectifs d'adopter le plan d'affection intercommunal valant permis de construire (PAVPC) « Parc éolien de la Grandsonnaz ». Cette étape a permis la transmission du dossier de plan d'affection au canton en vue de son approbation.

La décision d'approbation du dossier de PAVPC était attendue initialement pour 2023. Cependant, en juin 2023, le canton a précisé le fait qu'il transmettrait sa décision d'approbation sur le plan d'affection intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz » concomitamment à la décision de l'OFEN sur le dossier de raccordement électrique du parc éolien (Dossier ESTI - Procédure fédérale, dossier mis à l'enquête en même temps que le dossier de parc éolien en 2021). Cette décision ayant été prise du fait des dispositions de la loi sur la coordination des procédures (LCoord), qui précise que les deux décisions (PAVPC et ESTI) soient rendues et notifiées simultanément.

Depuis lors, une série d'échange entre l'OFEN et les opposants au dossier idoine ont eu lieu pour permettre la levée des oppositions sur le dossier de raccordement électrique. A ce stade les décisions d'approbation n'ont toujours pas été rendues, elles devraient être effectives prochainement. Une fois les décisions rendues, la commune de Bullet pourra organiser le référendum demandé par son Conseil communal en juin 2022.

Bien que l'année 2023 n'ait pas permis une avancée significative du dossier, elle aura néanmoins permis aux habitants de la région de se rendre compte par elle-même de la réalité d'un parc éolien avec la construction du parc éolien de Ste Croix qui injecte du courant local et renouvelable depuis la fin de l'année 2023.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

Vu le rapport de gestion 2023 de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 :

D'adopter le rapport de gestion 2023 tel que présenté.

Article 2 :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2023.

Adopté par la Municipalité en séance du 6 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Xavier Boesiger



La Secrétaire :
Sarah Maillefer

